Nouvelles du réseau EAPN

LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU EUROPÉEN DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

N°121 | JANVIER-MARS | 2007

Editorial

Placez la pauvreté et l'exclusion au cœur de l'agenda européen !

C'est officiel…. selon le rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, présenté par le Commissaire Spidla le 20 février 2007, 16% des Européens restent exposés au risque de pauvreté et 10% vivent dans des ménages sans emploi. Ce qui est encore plus choquant, c'est que ces chiffres ont à peine changé, ou dans certains cas se sont détériorés, depuis le début de la stratégie de Lisbonne. La persistance de tels chiffres relativement élevés sur la pauvreté dans l'UE est un signe de l'échec des politiques publiques à redistribuer les fruits de la croissance et à promouvoir une société plus égalitaire.

L'UE doit reconnaître qu'elle n'arrive pas à éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale et doit remettre ces questions au centre de la méthode ouverte de coordination (MOC) sur la protection sociale et l'inclusion sociale et de la stratégie de Lisbonne élargie. Des stratégies efficaces en matière de lutte contre la pauvreté doivent commencer par examiner les causes de la pauvreté et se baser sur les droits fondamentaux. Bien qu'aider les gens à accéder à un emploi décent est un élément essentiel, il doit s'accompagner d'un engagement fort en faveur d'un revenu adéquat pour tous, leur permettant de vivre une vie dans la dignité, et d'accéder à des services de qualité, quel que soit leur statut d'emploi.

Des stratégies exhaustives pour s'attaquer à la pauvreté doivent par conséquent se confronter à la lutte contre les inégalités, ainsi que répondre à toutes les priorités-clés que le processus d'inclusion sociale a identifiées. Pour y arriver, il faut prendre des mesures pour intensifier la MOC et renforcer son rôle dans la stratégie de Lisbonne globale.

Fintan Farrell
Directeur d'EAPN

LA PAUVRETÉ DANS L'AGENDA EUROPÉEN

SOMMAIRE

La pauvreté dans l'agenda européen

- Qu'apportent les Stratégie nationale (2006-8 aux personnes en situation de pauvreté? 2
- Le meilleur reste à venir 2
- Taux de pauvreté en Europe 2000-2004 3
- Entretien avec Jérôme Vignon 4
- La méthode ouverte de coordination : vers un outil efficace contre la pauvreté? 4
- Taux d'emploi et de chômage 5
- Comment les organisations européennes perçoivent-elles la rationalisation? 6
- Qu'est-ce que la rationalisation? 6
- De l'échec au succès? La participation de l'ensemble des acteurs au PAN/Inc 2006-2008 en Belgique 7
- Lisbonne ne parvient pas à garantir la participation des migrants et des minorités ethniques au marché du travail 8
- 5ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté ... 8
- De Lisbonne à Lisbonne 9
- "Salaire combiné" et salaire minimum en Allemagne — état de la situation 10
- Les salaires minimums prévus par la loi variaient de un à onze au sein de l'Union européenne en janvier 2006... 10

Nouvelles de Bulgarie

- EAPN Bulgarie : entre succès et échecs 11
- La Bulgarie en chiffres 11
- Intégration européenne et pauvreté en Bulgarie 12

Le meilleur reste à venir !

La stratégie de Lisbonne reposait sur trois piliers: la compétitivité, l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi, et l'inclusion sociale. Récemment, la stratégie s'est davantage concentrée sur l'emploi et la croissance, la perspective économique dominant le dossier.

Les principaux documents, reprenant les étapes-clés de la stratégie révisée, sont :

Les « Rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale », et au niveau européen le « Rapport conjoint annuel sur la protection sociale et l'inclusion sociale ». Ces stratégies sont censées contribuer à l'agenda emploi et croissance (« feeding in »).

Les « Programmes nationaux de réforme », basés sur des lignes directrices intégrées pour la micro et la macroéconomie et l'emploi, et au niveau européen le « Rapport annuel d'avancement ». Les conclusions du Conseil de printemps s'appuient sur ce rapport et sont censées montrer comment la stratégie globale contribue à la cohésion sociale (« feeding out »).

A ce jour, il faut admettre que l'on se concentre énormément sur la partie « feeding in », et que les efforts sont moindres pour arriver à un « feeding out » équivalent. En conséquence, 6 ans plus tard, les membres d'EAPN insistent sur des niveaux de pauvreté croissants, l'érosion des approches fondées sur les droits et la confiance en baisse dans la capacité de nos institutions politiques à protéger la cohésion sociale. Une Union européenne qui se veut proche de ses citoyens se doit de répondre à cette réalité et par conséquent nous ne pouvons qu'espérer que le meilleur reste à venir.

Fintan Farrell, Directeur d'EAPN

Qu'apportent les Stratégies nationales (2006-8) aux personnes en situation de pauvreté ? Une évaluation d'EAPN[1]

En 2006, la stratégie d'inclusion de l'UE a été « rationalisée » au niveau européen, et a rassemblé l'inclusion sociale, les retraites, les soins de santé et de longue durée dans une stratégie communautaire unique appelée méthode ouverte de coordination (MOC) sur la protection sociale et l'inclusion sociale. Cette stratégie interagit avec la stratégie de Lisbonne et montre comment la politique sociale peut devenir un facteur productif (« feeding in ») ; la stratégie de Lisbonne est, quant à elle, censée montrer comment elle contribue à la cohésion sociale (« feeding out »).

La préparation des rapports nationaux sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale (rapports nationaux) dans lesquels les plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale restent une caractéristique différenciatrice se trouve au cœur de cette stratégie. Cet article résume les avis d'EAPN sur le volet inclusion de la première série de rapports nationaux.

Les mesures présentées dans les rapports nationaux ne suffisent pas à combattre la pauvreté efficacement

Mesures politiques présentées dans les rapports nationaux

La plupart des rapports nationaux abordent des questions liées à la pauvreté des enfants (intervention dès le plus jeune âge et soins à l'enfant), l'éducation (décrochage scolaire et apprentissage tout au long de la vie), le chômage (faible niveau de compétences), l'activation (liée à la conditionnalité) et les services de qualité (adéquation et pérennité des services). En outre, beaucoup de rapports nationaux se concentrent aussi sur la dépendance des personnes âgées et la nécessité de répondre aux questions liées au sans-abrisme.

Les rapports nationaux examinent l'égalité entre les hommes et les femmes, mais principalement en termes de possibilités d'emploi offertes aux femmes. Même si des questions traitant des migrants y sont abordées, les actions les plus communes portent sur des cours de langues. Pour les Rom, on parle de quelques stratégies multidimensionnelles. La plupart des rapports mentionnent à peine la situation des minorités ethniques.

L'approche multidimensionnelle de la politique de lutte contre la pauvreté n'est pas abordée de la même manière d'un rapport à l'autre. Par exemple, la politique de la famille se concentre souvent sur les responsabilités des membres de la famille, leur comportement au sein de la famille ou les obligations familiales, mais met moins l'accent sur les mesures d'Etat d'aide à la famille. Les politiques de logement répondent rarement au besoin de construire à grande échelle des logements à prix abordables.

Enfin, on parle peu de la prise de conscience et de la compréhension du public envers la pauvreté, qui sont pourtant incontournables si les gouvernements veulent convaincre leurs électeurs de l'intérêt de redistribuer les ressources au bénéfice de la lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Bien que les réseaux d'EAPN ont dans l'ensemble l'impression que les mesures de leurs rapports nationaux ne suffisent pas à combattre la pauvreté efficacement, la plupart d'entre eux font part de bonnes mesures, et quelques-uns (en France, au Portugal, à Malte et en Suède) sont convaincus que les mesures vont dans le bon sens. Cependant, si certains réseaux estiment que les mesures sont meilleures sur papier qu'en pratique (en Pologne, aux Pays-Bas), d'autres sont d'avis que les mesures citées dans les rapports restent trop générales (en Allemagne, Autriche).

Quelles sont les priorités politiques des rapports nationaux ?

La Commission, dans son projet de rapport conjoint 2007[2] , identifie deux priorités essentielles, à savoir la pauvreté des enfants et l'inclusion active. Le projet de rapport conjoint cite d'autres priorités et l'on espère que les priorités fixées auparavant, y compris celles du conseil EPSCO de mars 2005[3] , ne seront pas oubliées.

1. Cet article s'inspire d'un article publié pour la première fois dans le bulletin d'information (n°4) du projet OASI (www.oasi-eu.org) rédigé par Katherine Duffy, Présidente, Groupe de suivi EAPN sur l'inclusion sociale.

Vu le fait établi que les enfants sont plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté que les adultes, EAPN convient qu'il est essentiel d'aborder la pauvreté des enfants. Ceci dit, les réseaux nationaux s'inquiètent des conséquences des risques de se focaliser uniquement sur la pauvreté des enfants et non plus sur la pauvreté en tant que telle. Les réseaux ont apporté des commentaires tels que « Il n'y a pas beaucoup d'enfants riches dans les familles pauvres », « Le comportement des enfants n'est pas à l'origine de la pauvreté ». Les réseaux d'EAPN craignent que, en se concentrant sur la pauvreté des enfants, les gouvernements cessent de soutenir des stratégies basées sur une protection sociale universelle – y compris pour les adultes seuls, au profit de stratégies qui réorientent la responsabilité sur les familles.

Les réseaux d'EAPN n'ont pas encore complètement apprécié la différence entre l'utilisation du terme « inclusion active » et « activation » de l'emploi.

L'engagement des personnes en situation de pauvreté reste limité

Beaucoup de réseaux sont donc frustrés par ce qu'ils voient comme l'imposition croissante de mesures d'activation coercitives qui n'améliorent pas forcément la condition des personnes en situation de pauvreté. Comme l'un des répondants d'un réseau l'a demandé – « Qu'est-il arrivé à l'inclusion SOCIALE ? » De plus, les réseaux pensent qu'il existe peu de mesures fortes pour ceux qui ne peuvent obtenir un emploi sur le marché libre, et de nombreux réseaux voudraient aussi voir plus de mesures en faveur de l'emploi dans l'économie sociale. Mis à part le rapport national finlandais, peu se penchent sur la question de savoir si les marchés de l'emploi actuels sont capables d'absorber toutes les personnes désireuses de travailler.

La vision plus holistique de la Commission sur l'inclusion active, telle que présentée dans sa récente communication[4], qui considère que « l'inclusion active » porte plus sur l'emploi, en établissant un équilibre entre revenu adéquat, accès à des services de qualités et activation de l'emploi, ne se retrouve pas dans la plupart des rapports nationaux.

D'une façon générale, les réseaux nationaux veulent voir plus d'énergie politique dépensée à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, et faire reconnaître que les outils de la politique sociale ne suffiront pas à combattre la pauvreté, et que d'autres politiques, en particulier les politiques économiques, doivent y contribuer.

Gouvernance de la stratégie

Tous les Etats membres déclarent posséder une partie ou l'ensemble des mécanismes institutionnels suivants pour préparer les rapports nationaux, en particulier les chapitres inclusion : unités de coordination, comités interministériels, réunions nationales et mécanismes pour les parties prenantes. En outre, certains Etats se sont également dotés de mécanismes régionaux (Hongrie, Lettonie). Cependant, ils parlent peu des mécanismes de contrôle et de mise en œuvre.

EAPN pense que les domaines suivants sont insuffisamment développés dans le processus de gouvernance :

- L'engagement du Parlement européen et des Parlements nationaux.
- L'engagement des niveaux régional et local.
- L'impact des rapports nationaux sur la stratégie de Lisbonne.
- L'objectif de « mobilisation des acteurs » qui se limite en pratique à la dimension inclusion.
- L'engagement des personnes en situation de pauvreté qui reste limité.

Les réseaux nationaux d'EAPN pensent que les aspects positifs de la gouvernance sont :

- La capacité à opposer stratégies et politiques des Etats membres.
- Le suivi cohérent des approches thématiques qui a permis aux gouvernements et aux autres acteurs de tirer les enseignements du niveau transnational.
- L'accès plus structuré aux décideurs dont bénéficient les ONG et d'autres.
- La reconnaissance au niveau national de l'expertise sociale et européenne d'EAPN.

Source : CE

TAUX DE PAUVRETÉ EN EUROPE 2000 - 2004

	2000	2004
Allemagne	10	13
Autriche	12	12
Belgique	13	15
Chypre	:	16
Danemark	:	12
Espagne	18	20
Estonie	18	18
Irlande	20	20
Finlande	11	12
France	16	13
Grèce	20	20
Hongrie	11	13
Italie	18	19
Lettonie	16	19
Lithuanie	17	21
Luxembourg (GD)	12	13
Malte	15	15
Pays-Bas	11	11
Pologne	16	21
Rép. Tchèque	:	10
Royaume-Uni	19	19
Roumanie	17	18
Slovénie	11	12
Slovaquie	:	13
Suède	:	9
UE 25	16	16

Source: SILC (2005) – Année de référence 2004 pour le revenu (Année 2005 pour l'Irlande et le Royaume-Uni); à l'exception de la Bulgarie et la Roumanie –Les estimations sont basées sur l'enquête nationale du revenu des foyers.

2.La version finale du rapport conjoint devrait être approuvée au conseil EPSCO en février 2007

3..http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/lsa/84176.pdf

4.Action communautaire pour promouvoir l'inclusion active des personnes les plus distantes du marché du travail. Commission européenne, février 2006

La méthode ouverte de coordination : vers un outil efficace contrela pauvreté?

Pour renforcer la méthode ouverte de coordination (MOC) comme outil stratégique et efficace contre la pauvreté, EAPN en appelle aux changements spécifiques suivants :

- Une évaluation de l'impact de la rationalisation sur le degré de priorité donnée à la pauvreté ;
- Un groupe de travail transversal sur la pauvreté au sein de la Commission, auquel les ONG pourraient participer ;
- Un meilleur statut du rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale, et la participation des parties prenantes à sa préparation :
- Un accent égal placé sur toutes les priorités et pas seulement sur les deux priorités clés du rapport conjoint ;
- La prise en compte de la pauvreté et de l'inclusion sociale dans les volets santé et retraites du processus rationalisé ;
- Une plus grande implication des Parlements nationaux et des gouvernements de niveau infranational;
- Un contrôle efficace de la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale ;
- Le lancement du volet « gestion de l'héritage » des plans d'action nationaux pour garantir qu'il y aura des résultats et un impact pour l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté en 2010.

Néanmoins, il est clair qu'il existe de grandes différences dans les Etats membres quant à l'intensité des efforts investis dans une véritable méthode ouverte de coordination. Même si « montrer du doigt » s'est révélé inutile, les rapports conjoints à venir devront plus clairement indiquer dans quelle mesure les Etats membres sont disposés à associer tous les acteurs pertinents dans le processus.

Conclusions

D'après les membres d'EAPN, la réalité, 6 ans après l'introduction de la stratégie de Lisbonne, montre que le niveau de pauvreté et d'inégalité a augmenté dans la plupart des pays ; les approches fondées sur les droits sont sous pression et la confiance dans la capacité de nos institutions politiques à protéger la cohésion sociale diminue. Il est difficile d'avoir des preuves statistiques tangibles qui viendraient étayer ce point de vue, mais les preuves rassemblées auprès d'EUROSTAT, des statistiques nationales, des chiffres sur les travailleurs à faible revenu, etc. tendent à confirmer ce sentiment. Toutefois, les membres d'EAPN sont convaincus que cette réalité ne justifie pas d'abandonner les processus existants, mais plutôt qu'il est temps d'intensifier la lutte contre la pauvreté. Ce n'est qu'à ce moment-là que les mots repris dans les conclusions du Conseil de printemps 2006, « la stratégie de Lisbonne est au service de la cohésion sociale », prendront tout leur sens.

EAPN désire voir le Sommet de printemps 2007 mettre à nouveau l'accent sur la volonté européenne d'avoir un impact décisif sur la pauvreté d'ici 2010.

S. Jones

Chargée de mission (EAPN)

La version finale du rapport conjoint devrait être approuvée au conseil EPSCO en février 2007

http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/lsa/84176.pdf

Où se trouvent les questions de pauvreté dans l'agenda européen ? Entretien avec Jérôme Vignon, Directeur de la DG Emploi en charge des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale

EAPN: EAPN s'inquiète du fait que l'engagement de l'UE d'avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté semble avoir quasiment disparu du processus de Lisbonne. Qu'en pensez-vous ?

Jérôme Vignon: Votre perception est à mon avis trop négative bien que je comprenne d'où vous vient cette impression. Je pense au contraire que nous entrons dans une phase porteuse de nombreuses opportunités. Il semble que la tendance soit en train de changer. Je suis certain que le pilier social sortira renforcé du prochain Conseil européen. La Commission, avec notamment la révision de son bilan social, est prête à envisager de nouvelles façons d'assurer des opportunités pour tous. Nous devons travailler avec la société civile et les partenaires sociaux afin d'assurer que l'inclusion sociale et la protection sociale figurent en bonne place dans le prochain cycle de Lisbonne pour la période 2008-2011, non seulement en tant que facteur productif, mais aussi en tant qu'engagement per se.

Comment pensez-vous vous y prendre?

Les mécanismes de mise en œuvre présents au niveau national de la stratégie de Lisbonne devraient faciliter la participation active des ministres des Affaires sociales, lui donnant ainsi une perspective plus sociale. Les réseaux EAPN sont très bien placés pour relayer ces questions. La Commission et la société civile n'ont bien entendu pas le même rôle. Les ONG telles qu'EAPN doivent envoyer des messages clairs s'appuyant sur leurs contacts avec les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui travaillent sur le terrain. Vous seuls êtes capables de faire ça. Je pense qu'il est important que la MOC sur l'inclusion sociale et la protection sociale dans son ensemble ne soit pas soumise au processus de Lisbonne. Cela risquerait d'en réduire la portée. Il est important de conserver la dimension de "feeding out", dans le cadre de laquelle Lisbonne doit indiquer de quelle manière ses stratégies soutiennent les priorités en matière de protection sociale et d'inclusion sociale. La présidence allemande et la future présidence portugaise se sont déjà prononcées dans ce sens. La table ronde qui se tiendra cette année au Portugal pourrait se révéler être un moment clé puisqu'elle coïncide avec le dixième anniversaire de la mise en place d'un régime de salaire minimum au Portugal.

Comment percevez-vous les développements actuels dans le débat sur la flexisécurité?
Il est clair qu'il existe d'énormes divergences d'opinion entre les différents Etats membres sur le degré de flexibilité que devrait revêtir la législation sur le travail. L'amélioration de la qualité des contrats à durée déterminée et des emplois à temps partiel sera au cœur des débats. Il existe actuellement un débat entre ceux qui souhaitent des emplois de meilleure qualité, des niveaux d'allocations chômage adéquats et un système de sécurité sociale amélioré et ceux qui craignent d'accroître les charges fiscales. Je ne critique pas ce débat. Je pense que la flexisécurité serait un concept utile si elle était en mesure d'assurer un revenu décent ainsi qu'un accompagnement en tant qu'approche d'activation positive. Je souhaiterais également insister sur le fait que le concept d'inclusion active de la Commission, qui prône une approche d'activation combinée, un revenu adéquat assurant une vie dans la dignité ainsi que l'accès aux services sociaux, vient compléter la vision de flexisécurité puisqu'elle prend également en compte la situation de ceux pour qui le travail ne constitue pas un moyen d'échapper à l'exclusion.

Jérôme Vignon

Quel est d'après vous l'impact d'EAPN sur les politiques sociales de l'UE ?
EAPN est un partenaire de premier ordre au sein la Méthode ouverte de coordination sur l'inclusion sociale dans le cadre du processus rationalisé. Les réseaux nationaux d'EAPN ne sont cependant pas tous au même niveau, notamment en ce qui concerne leur façon d'aborder les thématiques européennes. Il est vital que les réseaux nationaux d'EAPN n'oublient pas la dimension européenne. Les rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté, co-organisées par EAPN, possèdent une valeur politique forte. Elles ont influencé tous les ministres qui y ont participé et cela a eu un impact sur la façon dont ils se sont par la suite impliqués dans les réunions du Conseil ainsi que sur la planification et le suivi de ces réunions. EAPN a notamment été un élément clé dans la continuité de l'engagement politique de l'UE d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans ce sens, EAPN joue un rôle clé dans le processus d'intégration européenne qui dépasse les fluctuations des tendances politiques.

Où en est la préparation de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté ?
La Commission a déjà commencé la préparation de cette Année. Elle lancera très prochainement une consultation afin d'assurer que nous comprenions ce que toutes parties prenantes attendent vraiment de cette Année. Nos propositions seront ensuite adoptées avant la table ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale qui se tiendra en octobre. Nous partons du postulat que pour que les Etats membres s'approprient cette Année, les décisions concernant les évènements à mettre en place seront décidés au niveau national. L'UE jouera bien sûr un rôle fondamental dans la coordination de ces évènements. Nous aimerions que cette Année soit une occasion de sensibiliser l'opinion publique mais aussi d'ancrer plus profondément l'engagement de l'UE à lutter contre la pauvreté. Pour cela, nous devrons travailler en étroite collaboration avec le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté afin d'assurer que l'Année se déroule avant tout au niveau national. Seule une implication forte de la société civile fera de cette Année 2010 de lutte contre la pauvreté un véritable succès.

Interview : A. Gueudet

TAUX D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

	Empl. (%)	Chômage (%)
Allemagne	65	9.5
Autriche	67.8	4.5
Belgique	63.3	9
Chypre	69.1	5
Danemark	75.7	5.4
Espagne	61.1	11
Estonie	63	9.2
Finlande	67.6	8.8
France	63.1	9.7
Grèce	59.4	10.5
Hongrie	56.8	5.9
Irlande	66.3	4.5
Italie	57.6	8
Lettonie	62.3	9.8
Lituanie	61.2	10.8
Luxembourg	61.6	4.2
Malte	54.1	7.3
Pays-Bas	73.1	4.6
Pologne	51.7	18.8
Portugal	67.8	6.7
Rép. Tch.	64.2	8.3
RU	71.6	4.7
Slovaquie	57	18
Slovénie	65.3	6
Suède	72.1	6.3
UE25	**63.3**	**9**

Source: Emploi en Europe 2005

Qu'est ce que la rationalisation?

En mars 2006, le Conseil européen a adopté un nouveau cadre pour le processus de protection sociale et d'inclusion sociale qui regroupe en des objectifs communs les Méthodes ouvertes de coordination (MOC) existantes dans les domaines de l'inclusion sociale et des pensions ainsi que le processus de coopération dans le domaine de la santé et des soins de longue durée. Les objectifs fondamentaux de la MOC rationalisée pour la protection sociale et l'inclusion sociale sont les suivants :

- Promouvoir la cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité des chances pour tous grâce à des systèmes de protection sociale et des politiques d'inclusion sociale adéquats, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces ;
- Interagir de manière efficace et mutuelle avec les objectifs de Lisbonne visant à la stimulation de la croissance économique, à l'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et au renforcement de la cohésion sociale, ainsi qu'avec la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable ;
- Améliorer la gouvernance, la transparence et la participation des parties concernées à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique.

Pourquoi cette rationalisation ? La Commission a proposé, dès le mois de mai 2003, de « rationaliser » les travaux relatifs à l'inclusion et aux pensions, et de les regrouper avec les projets d'activités sur les soins de santé et les soins de longue durée, afin de former un processus intégré. Elle poursuit ainsi un double objectif : mettre en place une MOC plus forte, plus visible, plus axée sur la mise en œuvre des politiques, qui interagira d'une manière positive avec la stratégie de Lisbonne révisée, tout en simplifiant le travail de compte rendu et en multipliant les possibilités d'échange d'idées sur la politique à mener. En 2006, les Etats membres de l'Union européenne ont présenté leurs premiers Rapports de stratégie nationale sur la protection et l'inclusion sociales rationalisés.

Pour de plus amples informations sur la rationalisation et pour des documents connexes : http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/objectives_fr.htm

Comment les organisations européennes perçoivent la rationalisation ?

AGE (la Plate-forme européenne des Personnes Âgées) et la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) partagent leur point de vue sur les rapports nationaux rationalisés sur la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008

A GE : « Des propositions plus concrètes sont nécessaires »

Dans les derniers rapports nationaux, AGE a identifié des préoccupations majeures concernant à la fois le mécanisme d'établissement des rapports et leur contenu politique.

Mécanisme rationalisé d'établissement des rapports
Même si les rapports sont moins descriptifs et adoptent une approche plus stratégique que par le passé, AGE regrette que beaucoup de rapports se contentent d'une mise à jour des programmes existants et des politiques plutôt que de véritables plans sur la gestion des problèmes identifiés.

Il est clair que le cadre rationalisé se reflète dans le processus d'établissement des rapports et les liens entre les processus d'inclusion sociale, de protection sociale et de soins de santé et de longue durée font défaut.

Ceci semble démontrer un manque de coordination externe et interne entre les différents ministères participant à la rédaction des rapports.

Contenu politique
Bien que des enquêtes au sein de l'UE montrent que les personnes âgées présentent de plus grands risques de pauvreté et d'exclusion sociale que le reste de la population, seuls quelques rapports nationaux les identifient comme groupe cible.
Dans les rapports nationaux de l'an dernier, une série de questions n'ont pas été suffisamment étudiées :

- le risque de pauvreté lié au passage des retraites d'Etat vers des programmes du 2ème et du 3ème piliers
- les carrières des familles
- la pauvreté des retraités, en particulier des femmes âgées et des migrants âgés l'indexation des retraites

F EANTSA : « Combattre le sans-abrisme ressort comme priorité essentielle »

La FEANTSA a vu l'émergence de la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration de l'accès à un logement décent devenir des priorités essentielles de la stratégie européenne d'inclusion sociale. Les rapports nationaux des 27 pays de l'UE récemment déposés confirment cette tendance et démontrent les choses suivantes :

- l'exclusion du logement et l'accès à un logement décent restent des priorités-clés des Etats membres de l'UE ;
- des actions urgentes s'imposent pour fournir un accès à un logement décent et à prix abordable, et empêcher diverses formes de sans-abrisme et d'exclusion au logement de croître en Europe ;
- Nous voyons un terreau d'apprentissage énorme dans les politiques qui s'attaquent au sans-abrisme et à l'exclusion au logement que beaucoup de pays de l'UE sont en train de développer ou les politiques de révision dans ce domaine ;
- Le logement est ressorti comme pilier important de la stratégie européenne d'inclusion sociale et de protection sociale, à savoir un élément essentiel de l'aide sociale dans de nombreux pays ;
- Certaines stratégies sur le sans-abrisme présentées dans les derniers rapports nationaux 2006-2008 ont également renforcé les dimensions santé et emploi.

- l'utilisation du système de contrôle des resources (means-testing)
- l'accessibilité aux soins de santé et de longue durée pour les plus vulnérables.

Bien que certains progrès aient été consentis dans les derniers rapports quant à la présentation et la gestion des questions liées aux personnes âgées, AGE en appelle à des propositions plus concrètes ainsi qu'à un calendrier de mise en œuvre clair. Tout ceci est crucial pour garantir que l'établissement rationalisé des rapports ne devienne pas un simple exercice bureaucratique.

Maciej Kucharczyk
Chargé de mission AGE

Recommandations de la FEANTSA pour faire avancer le processus d'inclusion sociale :

- Il est important de créer des processus clairs d'apprentissage mutuel autour des problèmes sociaux abordés par la stratégie si l'UE veut avoir un impact réel sur la réduction de la pauvreté.

- La FEANTSA propose de faciliter les échanges transnationaux entre les différents acteurs dans ce domaine en utilisant son expertise et ses contacts pour stimuler la coopération à différents échelons du gouvernement et des partenaires dans la lutte contre le sans-abrisme. La FEANTSA appelle les autres réseaux thématiques à suivre le pas.

Liz Gosme
Chargée de mission de la FEANTSA

www.age-platform.org

www.feantsa.org

De l'échec au…succès ? La participation de l'ensemble des acteurs au PAN/Incl 2006-2008 en Belgique.

La participation de la société civile belge à la préparation des Plans d'action nationaux sur la protection et l'inclusion sociale est souvent citée en exemple comme un réel model participatif. Retour sur 6 années d'implication d'EAPN Belgique.

Un début quelque peu…chaotique

Pour EAPN Belgique, la manière dont a été préparé le premier plan d'action national belge d'inclusion sociale (PAN/Inclusion) en 2001 s'est révélée décevante. Alors même que le 4ième objectif de la Stratégie d'Inclusion Sociale, convenu à Nice en 2000, prévoyait de «mobiliser l'ensemble des acteurs», l'ensemble de la société civile s'est retrouvé exclue du processus. Le gouvernement belge l'a d'ailleurs admis dans l'introduction du premier PAN avec la promesse de faire mieux la prochaine fois.

Deuxième PAN/Inclusion (2003), nouvelle déception pour EAPN Belgique. Il y a certes eu une certaine amélioration puisqu'un groupe de travail « Actions » a été mis sur pied à cette époque pour faire le suivi des quelque 300 actions contenues dans le PAN. Pourtant, du côté de la société civile, toujours le calme plat, EAPN Belgique étant la seule organisation non gouvernementale présente aux côtés des 6 gouvernements de l'Etat belge pour la préparation de ce deuxième plan d'action national.

Vers une prise de conscience…

Par la suite, dans une tentative d'évaluer les deux premiers PANs, le gouvernement fédéral belge a organisé une journée avec tous les acteurs prévus dans le 4ième objectif de Nice. Cette réunion a montré que la plupart des acteurs n'étaient au courant ni de l'existence ni du contenu du PAN mais qu'ils étaient fort intéressés par une participation à sa préparation. EAPN Belgique a saisi cette occasion pour proposer un nouveau mode de fonctionnement du groupe de travail « Actions » ainsi que l'amélioration du mode de prépa-

Photo de famille : 5e rencontre des personnes en situation de pauvreté

La 5ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté réclame une plus grande participation au processus de l'UE pour l'inclusion sociale

« Nous avons quelque chose à leur offrir (aux décideurs politiques). Il ont besoin de nous pour franchir le fossé (des réalités). Avec nous, ils sont en mesure de faire de meilleures lois. » SUEDE

A l'occasion de la 5ème rencontre des personnes en situation de pauvreté, les 12 et 13 mai 2006 à Bruxelles, les participants ont prié instamment les décideurs politiques à tous les niveaux d'élargir et d'approfondir la participation des personnes en situation de pauvreté et des ONG qui les représentent à la préparation et au suivi des Plans d'action nationaux pour la protection et l'inclusion sociales.

« Il faut aller plus loin que de simples rencontres publiques et arriver à une réelle implication dans la rédaction et la négociation », ont-ils déclaré. « Les PAN devraient fortement insister sur les investissements qui permettent aux personnes de devenir maîtres de leur destinée ».

Des exemples positifs illustrant la façon dont les ONG ont été associées à la rédaction des PAN inclusion dans plusieurs pays tels que la Pologne, le Royaume-Uni et la Belgique ont été mis en lumière. Il a été proposé d'organiser une formation sur les techniques de participation destinée aux fonctionnaires chargés des PAN, afin de renforcer la participation effective à l'avenir.

A consulter :
Le rapport de la 5ème rencontre des personnes en situation de pauvreté : http://www.eapn.org/code/fr/publ_detail.asp?pk_id_content=2141

Le rapport de la 2ème rencontre des personnes en situation de pauvreté (axée sur la participation): http://www.eapn.org/code/fr/publ_detail.asp?pk_id_content=685

En novembre 2005 déjà, nous avons commencé les travaux de préparation du PAN Protection Sociale et Inclusion Sociale qui devait être présenté à la Commission Européenne en septembre 2006. Une première réunion du groupe de travail « Actions » – nouveau style - s'est déroulée avec les administrations des 6 gouvernements et tous les acteurs concernés pour déterminer les sujets prioritaires du nouveau PAN. Enfin, nous avons élaboré ensemble début juillet 2006 le texte concret qui devait être soumis à la Conférence Interministérielle pour accord définitif.

Le gouvernement belge n'a pas encore répondu aux conditions fondamentales visant à permettre aux personnes en situation de pauvreté de participer pleinement

Quels défis pour l'avenir ?

Les réunions du groupe de travail « Actions » continuent depuis au même rythme. Ces réunions, bien que pas assez fréquentes à notre goût, nous permettent d'une part d'assurer le suivi du PAN et d'autre part, de donner à notre action une orientation vers l'avenir.

Le système actuel est déjà une amélioration importante comparé à la période du premier PAN Inclusion Sociale, et nous nous réjouissons qu'il puisse être considéré ailleurs en Europe comme un exemple de bonne pratique.

Pourtant, le gouvernement belge n'a pas encore répondu aux conditions fondamentales visant à permettre aux personnes en situation de pauvreté de participer pleinement à ce système de préparation, de suivi et d'évaluation. Quelles sont ces conditions fondamentales ? Respecter leur rythme mais aussi répondre à leurs besoins d'accompagnement, afin de leur permettre de devenir vraiment des acteurs à part entière. A diverses reprises déjà, EAPN Belgique a proposé au Ministre de l'intégration sociale, chargé de la coordination de la stratégie d'inclusion sociale, de fournir aux associations des moyens de pouvoir se préparer d'une manière adaptée. Des projets concrets ont été proposés au Ministre, mais sont, jusqu'à présent, restés lettre morte.

Ludo Horemans
EAPN Belgique

Lisbonne ne parvient pas à garantir la participation des migrants et des minorités ethniques au marché du travail

Les migrants et les minorités ethniques sont encore victimes d'une discrimination généralisée sur les marchés de l'emploi de l'Union européenne.

Alors que le pilier social de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi vise à combattre l'exclusion sociale, force est de constater que les Etats membres mettent du temps à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la lutte contre la discrimination en matière d'emploi. Au lendemain de la révision des Programmes nationaux de réforme (PNR) de 2006, le Réseau européen contre le racisme (ENAR) estime que ces initiatives ne parviennent pas à s'attaquer de façon appropriée à la discrimination dont les migrants et les groupes minoritaires sont victimes. Bon nombre des obstacles rencontrés par ces groupes en matière d'emploi s'expliquent par la nature plurisectorielle de la discrimination. Les efforts visant à promouvoir « la croissance et l'emploi en Europe en garantissant la cohésion sociale de façon durable » doivent se pencher sur cette nature complexe afin de promouvoir efficacement la participation en garantissant l'égalité des chances sur le marché du travail.

Les PNR présentés par les Etats membres se sont révélés assez faibles en général au niveau de la lutte contre la discrimination subie par ces groupes. En ce qui concerne les minorités en particulier, de nombreux rapports n'y font même pas référence, notamment ceux de l'Autriche, de la Belgique, de Chypre, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Allemagne, de la Lettonie et

de Malte. Parmi les rapports qui ont évoqué la discrimination rencontrée par ces deux groupes en particulier, très peu se sont attardés sur l'intégration nécessaire de cette dimension dans les politiques. Les deux rapports qui se rapprochent le plus de cet objectif sont ceux du Royaume-Uni et du Danemark, bien que le rapport danois ne traite que des migrants.

Les groupes de la société civile qui travaillent sur le terrain font état de graves conséquences. Au Portugal, par exemple, de nombreuses communautés de Roms survivent grâce à la vente ambulante, dans des situations d'exclusion sociale choquantes. Les mesures d'intégration n'ont pas instauré les conditions nécessaires pour garantir la participation de ce groupe au marché du travail. Les décideurs politiques n'étant pas conscients de la situation des communautés de Roms, ils adoptent des mesures rigides qui ne répondent pas aux besoins d'intégration. Les pratiques discriminatoires des employeurs ne font qu'exacerber ce problème. Si le PNR portugais compte 47 pages, il ne fait aucune référence aux Roms et n'évoque que très rapidement les minorités.

Bon nombre des obstacles rencontrés par ces groupes en matière d'emploi s'expliquent par la nature plurisectorielle de la discrimination

Pour donner un autre exemple, les groupes minoritaires en Irlande sont victimes de discrimination dans l'accès à l'emploi, mais aussi lorsqu'ils ont un travail. Les manifestations de ce phénomène sont : le sous-emploi, des contrats de travail précaires, de mauvaises conditions de travail, et des chances inégales d'obtenir une promotion. Les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler ; une situation qui, aux yeux des ONG et de chercheurs indépendants, a une incidence négative sur l'intégration et sur la santé de ces personnes. Le PNR irlandais ne fait que deux références aux immigrants sur 58 pages et les mesures destinées aux minorités, à la communauté des gens du voyage en particulier, ne sont pas décrites de façon précise.

Selon l'ENAR, les lacunes présentes dans les PNR reflètent l'absence d'intégration réelle de ces questions dans les Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi. La ligne directrice n°18 (favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail), évoque le problème de la discrimination de façon indirecte : « Il est particulièrement important de lutter contre la discrimination et de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées et l'intégration des migrants et des minorités ». Néanmoins, cette référence à la discrimination ne représente que deux phrases sur 36 pages et aucune des 24 lignes directrices ne concerne directement la discrimination à l'emploi ou sur le marché du travail. Il n'est donc pas surprenant que les PNR ne s'attardent pas suffisamment sur l'intégration politique nécessaire à l'élimination des obstacles à la participation des migrants et des minorités sur le marché du travail.

Stefanie Ligori
Chargée de mission ENAR

Source : CE

De Lisbonne à Lisbonne – retour à Lisbonne et à l'inclusion sociale

EAPN Portugal (REAPN) organise, en partenariat avec le gouvernement portugais, un événement baptisé « De Lisbonne à Lisbonne ». Cette initiative connaîtra son apogée lors d'une rencontre européenne (les 9 et 10 mars) entre différents experts dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale : ceux-ci tenteront d'élaborer une série de propositions afin d'aider la future Présidence portugaise de l'Union européenne à renforcer le volet « inclusion sociale » et la stratégie d'inclusion sociale au sein des programmes présents et futurs de l'Union européenne. Si l'on regarde les engagements pris par le passé et les réussites, six ans après le lancement de la stratégie de Lisbonne, force est de constater qu'en réalité 72 millions de personnes sont encore confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale au sein de l'UE, et que cette situation a fort peu évolué. C'est dans ce contexte qu'EAPN Portugal a épinglé les préoccupations fondamentales suivantes : les faibles progrès accomplis pour la promotion de l'inclusion sociale et l'approche adoptée par l'UE à cet égard ; l'attention et la priorité accordées à la croissance et à l'emploi, considérés comme une condition préalable à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et la perte de vitesse du volet consacré à la cohésion sociale dans le cadre de la stratégie de Lisbonne révisée (2005) ; et enfin, le débat sur la protection sociale et sur l'avenir du modèle social européen, dans l'optique de l'élargissement de l'Union et dans le cadre de la stratégie européenne pour l'inclusion sociale, qui est au point mort. Les résultats de cette conférence seront communiqués dans la prochaine édition du Network News.

Sérgio Aires & Jordi Estivill
Coordinateurs de l'initiative « De Lisbonne à Lisbonne »
www.reapn.org

Les salaires minimums prévus par la loi variaient de un à onze au sein de l'UE en janvier 2006

En janvier 2006, dix-huit des 25 Etats-membres de l'UE possédaient un salaire minimum dans leur législation nationale. L'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie et la Suède n'ont pas de salaire minimum prévu par la législation nationale et applicable à la majorité des travailleurs salariés à plein temps (D'autres systèmes de salaire minimum existent parfois pour certaines catégories de personnes, en fonction de l'âge, des capacités physiques ou mentales, ou encore de la situation économique de l'entreprise).

Les Etats membres peuvent être classés en trois grandes catégories en fonction du niveau du salaire minimum en euros. En janvier 2006, le salaire minimum était inférieur à 300 euros par mois en Lettonie (129), en Lituanie (159), en Slovaquie (183), en Estonie (192), en Pologne (234), en Hongrie (247) et en République tchèque (261). Viennent ensuite le Portugal (437), la Slovénie (512), Malte (580), l'Espagne (631) et la Grèce (668) qui forment un groupe intermédiaire, où le salaire minimum varie entre 400 et 700 euros par mois. Enfin, le salaire minimum dépassait 1 200 euros par mois en France (1 218), en Belgique (1 234), au Royaume-Uni (1 269), aux Pays-Bas (1 273), en Irlande (1 293) et au Luxembourg (1 503).

Les salaires minimums ont été fixés à des niveaux très variables : ils vont de 129 euros par mois en Lettonie à 1 503 euros par mois au Luxembourg.

Ces chiffres sont publiés par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes.

« Salaire combiné » et salaire minimum en Allemagne – état de la situation

Réforme du marché de travail en 2005

En janvier 2005, la législation sociale en Allemagne a été modifiée : L'aide sociale et l'aide chômage ont été regroupés dans ce qu'on appelle la législation sociale II ou encore la réforme du marché de travail Hartz IV. Ainsi, pendant les premiers12 mois de chômage une personne reçoit une allocation chômage. Après cette période, elle peut demander l'aide chômage II qui correspond environ à l'aide sociale et est, dans la majorité des cas, plus basse que les allocations chômage qui existaient avant la modification de la réforme du marché de travail en 2005.

Depuis l'adoption de cette loi Hartz IV, il existe également en Allemagne un système de « salaire combiné ». Le chômeur doit désormais accepter pratiquement tout emploi qui lui est proposé ; en cas de refus, il s'expose à des sanctions. Conséquence : il y a suffisamment de candidats même pour des offres d'emplois faiblement rémunérés. Ces personnes peuvent alors combiner le petit revenu de leur travail avec une aide chômage complémentaire. Etant donné qu'une partie du revenu de ce travail n'est pas prise en compte dans le calcul de l'aide chômage complémentaire, le salaire combiné maximal qu'il est possible d'atteindre est de 310€ supérieur au niveau de l'aide chômage selon la loi Hartz IV pour les familles avec enfants et de 280€plus élevé pour les foyers sans enfants.

Environ 3 millions de personnes qui travaillent sont en théorie éligibles et pourraient bénéficier de ces prestations supplémentaires. En 2006, un tiers seulement a saisi cette opportunité. L'on s'attend toutefois à ce que les chiffres augmentent. Parmi les bénéficiaires, il y a actuellement environ 400 000 personnes travaillant à temps plein mais la majorité sont des travailleurs à temps partiels ou des bas revenus.

Un système sous pression

Le gouvernement s'inquiète toutefois de cette évolution et des coûts qu'elle entraîne pour les caisses de chômage. De plus, il y en a qui supposent que des travailleurs n'acceptent que les emplois qui les rendent tout juste éligibles de ce salaire combiné.

D'un autre côté, les syndicats craignent que les employeurs n'exploitent la solution du salaire combiné pour offrir des salaires plus bas. En effet, lorsque les travailleurs ont droit à un salaire combiné, recevoir 100€de moins de salaire ne signifie bien souvent qu'une perte de 20€ sur le revenu disponible. Les syndicats ajoutent que le salaire combiné prévu par la loi Hartz IV est une pression supplémentaire qui entrave tout effort d'augmentation des salaires. Pour eux, il faudrait introduire un salaire minimum légal afin de mettre un terme à cette érosion des revenus du travail et éviter tout dumping social.

> *Une combinaison de salaires minimaux et des formules actuelles de salaire combiné constituerait une solution acceptable*

« Un salaire minimum généralisé seul n'est pas la solution »

Ce serait toutefois une grosse erreur de démanteler le salaire combiné existant, au profit d'un salaire minimum généralisé. En effet, avec le salaire minimum proposé précédemment, une personne isolée peut certes vivre, mais certainement pas une famille avec un ou deux enfants ; l'introduction d'un salaire minimum sans salaire combiné pourrait donc entraîner une plus grande paupérisation des enfants.

Une solution acceptable devrait combiner l'introduction de salaires minimaux et les formules actuelles de salaire combiné prévues par la loi sur les allocations de chômage « Arbeitslosengeld II ». Le salaire combiné et le salaire minimum sont deux éléments importants de la politique du marché de l'emploi car ils permettent d'éviter la pauvreté pour ceux qui travaillent.

Dr. Rudolf Martens
Fédération paritaire de l'aide sociale – Fédération générale

EAPN Bulgarie : entre succès et échecs

Le réseau bulgare de lutte contre la pauvreté a été le premier réseau des pays « candidats à l'adhésion » à rejoindre EAPN en 2003. Entretien avec Douhomir Minev, Président d'EAPN Bulgarie.

EAPN : Comment la transition bulgare a-t-elle affecté le travail des ONG du secteur social ?

Douhomir Minev : Le développement du secteur tertiaire en Bulgarie est profondément ancré dans un contexte politique, social et économique particulier. Au cours des 17 années de transition, son évolution a suivi les étapes de l'intervention publique.

De nombreux programmes de bailleurs de fonds externes – principalement de pays non membres de l'UE – ont dominé la première étape de la transition (jusqu'en 2000), ce qui a donné lieu à de nombreux projets isolés, des conflits internes intenses, une faible capacité de travail en réseau et un faible niveau de participation aux réformes pour la société civile. L'Etat a fait preuve de laisser-faire, tandis que la déréglementation laissait le soin aux organisations citoyennes de faire face aux incertitudes grandissantes.

Au cours de la deuxième période (après 2000), on peut constater une évolution progressive vers une « resocialisation » des ONG. Celle-ci s'est traduite notamment par la mise en place de partenariats entre les secteurs public et privé, par l'adoption d'une approche axée sur la communauté, par la promotion des ONG en tant que prestataires de services, et par une limitation des activités de défense et de lobbying des ONG. Le mode de réglementation s'illustre par une tendance grandissante à la centralisation des programmes, à la promotion active des ONG favorables au gouvernement, ce qui mène à leur ségrégation et à des conflits intenses permanents.

Des tentatives de travail en réseau ont cependant accompagné les activités des ONG du secteur social depuis le début de la transition. Dès 1998, des partisans du travail en réseau ont tenté activement d'appuyer le renforcement des capacités internes en créant des liens entre les ONG et les réseaux de l'UE. Après 2000, EAPN Europe a offert la possibilité aux représentants bulgares de prendre part à ses activités, ce qui leur a permis de prendre un grand « bol d'air frais » bien nécessaire par rapport à l'Agenda de Lisbonne, et aux activités de connaissance et de suivi des pratiques européennes sur le terrain. Ceci a permis d'accélérer les processus qui ont abouti à la création du réseau national EAPN Bulgarie en 2003.

EAPN : A quoi ressemble EAPN Bulgarie ?

D.M. : EAPN Bulgarie est composé d'ONG qui partagent des valeurs communes : l'existence de la pauvreté en Bulgarie est inacceptable et totalement inappropriée dans le contexte actuel de croissance économique ; les politiques doivent être évaluées à la lumière des causes de la pauvreté et des mécanismes de l'exclusion ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale va de pair avec une participation active aux processus décisionnels ; etc. Les ONG du réseau travaillent pour et avec différents groupes vulnérables (enfants, femmes, minorités ethniques, personnes handicapées, malades mentaux, chômeurs, etc.) et participent activement à diverses activités (lobbying, diffusion d'information, fourniture de services, recherche, etc.).

La reconnaissance du réseau présente plusieurs facettes. Ses représentants participent au travail d'organismes nationaux importants (Conseil économique et social, Conseil de la Santé mentale, différents groupes de travail du Ministère du travail et de la politique sociale, etc.) et ont pris part à l'élaboration de documents nationaux importants (MCI, Plan d'action national contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Programme opérationnel « Développement des ressources humaines » etc.).

EAPN : Quels sont les défis qui se profilent à l'horizon ?

D.M. : Malgré les évolutions positives, les ONG du secteur social en Bulgarie doivent encore relever d'énormes défis et fournir des efforts pour influencer de manière positive les évolutions nationales et pour transférer les compétences et les visions du niveau européen vers les pratiques nationales.

Les réussites et les faiblesses d'EAPN Bulgarie reflètent la tendance évolutive des ONG du secteur social dans une société très fragmentée où la capacité d'inclusion et la participation publique sont faibles. Il est absolument nécessaire de réexaminer les dimensions sociales des politiques du pays et d'associer davantage les ONG sociales à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'une réelle stratégie nationale de lutte contre la pauvreté de grande envergure.

Interview : A. Gueudet

EAPN Bulgarie célèbre l'entrée de son pays dans l'UE

LA BULGARIE EN CHIFFRES

- Population (juillet 2005): 7,450,400 millions
- Taux de risqué de pauvreté (revenue inférieur à 60% du revenu national médian) (2004): 15% (Hommes: 13; Femmes: 17; Enfants: 22)
- Taux total d'emploi (2005): 55.8% (Hommes: 60; Femmes: 51.7)
- Taux de chômage (2005): 10.1% (Hommes: 10.3; Femmes: 9.8)
- Taux de chômage des jeunes: 22.3% (15-24 ans)
- Personnes vivant dans des foyers sans emploi (2006): 11,6% des adultes (étudiants exclus) and 14.5% des enfants

Intégration européenne et pauvreté en Bulgarie

La Bulgarie vient de rejoindre l'Union : mais quelle est la situation dans ce pays en matière de pauvreté et d'exclusion ?

Le 1er janvier 2007, la Bulgarie a fêté son adhésion à l'UE. Cela faisait 17 ans déjà que l'intégration européenne représentait l'objectif commun quasi unique de la société bulgare, synonyme de grands espoirs d'amélioration et de développement. Ce pays a rencontré de grandes difficultés au cours de sa restructuration économique, en raison de la faiblesse des institutions démocratiques, du faible niveau de citoyenneté et du cadre juridique fragmentaire des années de transition. Celles-ci ont amené de vastes crises sociales, marquées par une diminution spectaculaire (de 70%) du niveau de vie, des niveaux élevés de pauvreté, du chômage, des inégalités et de l'émigration, une forte pression sur les droits économiques et sociaux, une fragmentation et un mouvement anti-solidaire.

Les 10 premières années de transition ont été dominées par une privatisation désorganisée, une sur-libéralisation et une déréglementation qui ont occasionné des licenciements et des ressources superflues au lieu de prendre des mesures collectives pour le bien public. Lancées et financées par la Banque mondiale, les réformes des systèmes de soins de santé et de pension, de la fourniture de services sociaux et de l'éducation ont suivi la même voie et ont exclu de vastes groupes de personnes. Ce n'est qu'en 2000-2002 que le Processus d'inclusion et l'Agenda de Lisbonne de l'Union européenne ont commencé à jouer un rôle sur la scène nationale et ont donné davantage de sens à la politique sociale, en modifiant sa position sur l'échelle des valeurs politiques de la société. Le taux de chômage officiel est passé de 18% en 2002 à moins de 10% en 2006.

La pauvreté et l'exclusion sociale ont été officiellement reconnues comme des problèmes dans les Mémorandum conjoints sur l'inclusion sociale (2004) et dans les Plans d'action nationaux. L'adaptation constante aux processus européens a été reflétée dans le Plan de développement national (2005), qui reconnaît que le pays a le niveau de pauvreté le plus élevé des 27 Etats membres (niveau 13 fois plus élevé) et qui inclut les travailleurs pauvres dans les groupes vulnérables. A l'heure actuelle, le Ministre des affaires sociales fournit des efforts pour fixer un seuil de pauvreté officiel, à partir de la consommation des biens et des services de base.

Cependant, le Programme national de réforme (2006-2009) intitulé « plus de croissance et d'emploi », (en cours d'élaboration) représente un nouveau pas en arrière. Suivant le modèle de l'Agenda de Lisbonne révisé, il mentionne rarement la pauvreté et l'exclusion sociale, fixe des objectifs sociaux minimalistes, et repose sur l'approche du « ruissellement » (trickle-down) du Fonds monétaire international et sur la poursuite de la libéralisation des services d'intérêt général. La stratégie de Lisbonne révisée semble se réduire à des efforts axés sur la croissance économique et visant des mesures relatives au marché du travail, qui se résument bien souvent à une aide financière apportée aux entreprises via le budget du gouvernement et les fonds de l'UE.Entre-temps, le PIB de la Bulgarie n'a cessé de croître après 2002 (de 4% en moyenne chaque année), mais cette augmentation n'est pas allée de pair avec un accroissement des revenus de base : en juillet 2006, la pension sociale mensuelle s'élevait à environ 32 €, la pension minimale mensuelle à 44 €, le salaire minimum mensuel à environ 70 €, et le salaire moyen mensuel à plus ou moins 125 € Pour l'ensemble de cette période, les données relatives à la pauvreté subjective indiquent qu'environ 80% de la population se sent pauvre, tandis que les politiques sont de plus en plus éloignées et ne proposent pas de perspectives sociales acceptables.

En 2006, la pension sociale mensuelle s'élevait à environ 32€, la pension minimale mensuelle à 44€ et le salaire minimum mensuel à environ 70€

La Bulgarie a grandement besoin d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui vise à contrôler et à réduire les causes de la pauvreté et les mécanismes de l'exclusion, ainsi que d'un système d'indicateurs élaboré afin de suivre les évolutions. Elle devrait garantir la transparence et le suivi par l'opinion publique, recueillir l'appui d'un large public plutôt que de grandes entreprises, et fixer des objectifs sociaux communs pour l'utilisation des Fonds structurels.

Maria Jeliazkova
Chargée de mission EAPN Bulgarie

Des stratégies efficaces en matière de lutte contre la pauvreté doivent commencer par examiner les causes de la pauvreté et se baser sur les droits fondamentaux.

N°121
Janv.-Mars 2007

Imprimé en Français et en Anglais et disponible en d'autres langues sur www.eapn.org

Editeur responsable
F. Farrell

Responsable de publication
A. Gueudet

Rue du Congrès 37-41 bte2
B-1000 Bruxelles
tél. 32 2 230 44 55
fax 32 2 230 97 33
E-mail: team@eapn.skynet.be
Internet: http://www.eapn.org

Avec la contribution de
S. Jones
C. Flémal

Bureau de dépôt
1600 Sint Pieters Leeuw 1

Nouvelles du Réseau vise à alimenter le débat sur des thèmes spécifiques. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'EAPN. Si vous désirez commenter le contenu de ce numéro, envoyez un courriel à team@eapn.skynet.be

EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

Avec le soutien
de la Commission européenne